



Légende :

**Eléments paysagers participant au maintien de la Trame Verte / Trame Bleue
et repérés au titre de l'article L151-23 du Code de l'Urbanisme :**

- Arbres à préserver
- Mares participant à l'écosystème (source : PNR Caps et Masis d'Ogale)
- Boisement ou bosquet à préserver
- Haies à préserver (sources : ARCH 2013, Conseil Régional du Nord Pas de Calais)

Nota : Ces haies sont une sélection de la photo-interprétation de la mission aérienne de 2013 sur les territoires du Nord et du Pas-de-Calais, créée dans le cadre du projet de coopération transfrontalière INTERREG IV A des 2 Mers : ARCH "Assessing Regional Changes to Habitats". Sur certains secteurs, la localisation des haies a été vérifiée, corrigée, complétée en 2017 par le Parc Naturel Régional des Caps et Meris d'Opale, qui a corrigé cette couche de données initiale.

Ouvrages Hydrauliques de lutte contre l'érosion des sols, menés par la CCPL avec le SMAGEAA

- XXXX Fascine
 XXXX Hail

Note :
Les ouvrages hydrauliques de lutte contre l'érosion des sols menés par le SMAGEAA et figurés ci-contre sont, à date d'établissement de ce plan, en projet ; ils seront réalisés durant les hivers 2018-2019 et 2019-2020.
Les plans ne comprennent pas les programmes de plantations projetés par le SMAGEAA à partir de 2020.
Le pénétration est invité à se rapprocher du SMAGEAA afin de vérifier si le site fait l'objet d'un projet de plantation ou d'un ouvrage réalisé depuis la réalisation de ce plan ; pour tout ouvrage du SMAGEA identifié sur ce plan, la localisation peut changer au moment de la plantation.

Le SMAGEAA couvre les territoires des communes suivantes :

Ouvrages Hydrauliques de lutte contre l'érosion des sols, menés par la CCPL avec le SYMVAHEM et l'AFR d'Alquines

- | | |
|-------|------|
| XXXXX | Band |
| XXXXX | Free |
| XXXXX | Hale |

Nota :
Les ouvrages hydrauliques de lutte contre l'érosion des sols menés par le SYMVAHEM et l'AFR d'Alquines et figurant sur ce plan ont été construits entre 2011 et 2017.
On ne comprend pas les programmes de plantations menés sur le territoire à partir de 2019.
Le pétitionnaire est invité à se rapprocher du SYMVAHEM (si le projet est situé à Alquines, Audrehem, Bonningues-les-Andres, Clerques, Escœuilles, Haut-Loquin, Joury, Rebergues, Surques) afin de vérifier si le site fait l'objet d'un projet de plantation ou d'un ouvrage réalisé depuis la réalisation de ce plan.

Eléments de patrimoine bâti repérés au titre de l'article L151-19 du Code de l'Urbanisme :

(Source : Comité d'histoire du Haut-Pays d'Artois)

- Patrimoine bâti remarquable, faisant l'objet de prescriptions réglementaires :

-  Patrimoine civil, commémoratif, ingénierie et militaire
- Patrimoine domestique
- Patrimoine économique
-  Patrimoine religieux

- Bâties de qualité, qui font l'objet de préconisations :

Pour leur localisation, il convient de se reporter aux annexes du Rapport (inventaires communaux dressés par le Comité d'Histoire du Haut-Pays).

 Batis de qualité

Application de la Trame Verte / Trame Bleue (à titre informatif) :

Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) "Trame Verte / Trame Bleue"

(Source : PNR Caps et Marais d'Opale)

Enjeu :

-  Fort
 Moyen
 non précisé

Cœurs de biodiversité

(Source : PNR Caps et Marais d'Opale)

- Landes
Forêt
Bassin

Corridors :

(Source : PNR Caps et Marais d'Opale)

-

.....Tampons de 250m autour des corridors

Fond cadastral :
(Origine DGFIP Cadastre © Droits de l'Etat réservés © 2019,
compléments Communauté de Communes du Pays de Lumbres et Agence d'Urbanisme Pays de Saint-Omer Flandre Intérieure

-  Communes
 Eglise
 Bât dur
 Bât léger
 Parcelles cadastrales
 Cimetière
 Energ. lac, mare
 Bâtements agricoles récents
 Solaire

Echelle : 1:5 000

